

Communiqué de presse  
24 septembre 2019

## 74<sup>ème</sup> Congrès de l'Ordre des experts-comptables Le GIP-MDS et le CSOEC, au cœur des flux de données sociales

La Déclaration Sociale Nominative, réunissant 26 déclarations en une transmission, a simplifié la collecte et le traitement des données sociales. Au cœur du flux qu'elle constitue, les experts-comptables sont des partenaires majeurs. Grâce à une sécurisation en amont des données déclarées en DSN, ils permettent d'assurer un voyage de la donnée sociale réussi à destination des organismes et au bénéfice des salariés. Ces flux de données constituent un patrimoine unique pour concevoir les services de demain.

### Les experts-comptables, premiers garants de la qualité des données

Responsables à 60% des flux DSN des entreprises\*, les experts-comptables jouent un rôle actif dans le processus déclaratif qui garantit le droit à la juste prestation des salariés. En s'assurant en amont de la sécurisation et de la qualité des données transmises en DSN chaque mois, les tiers-déclarants fluidifient leur transmission aux organismes de protection sociale et à l'administration fiscale.

#### 8 réflexes à maintenir ou à renforcer pour des données DSN toujours de qualité

1. Identifier correctement l'entreprise et les salariés
2. Bien paramétrer les contrats et l'activité des salariés
3. Lister les cotisations dues et s'assurer de leur bon paramétrage
4. Bien penser à préciser les périodes des contrats et des congés payés, arrêts de travail...
5. Régulariser les informations un mois sur l'autre sur la base des comptes rendus métiers (CRM) reçus
6. Fermer les contrats terminés et les accompagner d'un bloc fin de contrat lors de rappels ultérieurs
7. Si l'activité du salarié est mesurée en heure ou en jour, s'assurer que cette information est bien renseignée en bloc activité
8. Vérifier que les blocs « changements » sont gérés dans le logiciel

### Des contrôles pour assurer un voyage de la donnée profitable aux salariés

Le voyage de la donnée se poursuit. Une fois la DSN envoyée par les experts-comptables via le logiciel de paie de la plateforme déclarative du cabinet vers [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr), des contrôles de cohérence et de conformité sont effectués par les organismes. Pour s'assurer que toutes les données sont correctes, interviennent ensuite des contrôles qualité.

Ces informations renseignées en DSN sont déterminantes puisqu'elles sont restituées sur [www.mesdroitssociaux.gouv.fr](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr), où les salariés peuvent consulter les informations liées à leur activité professionnelle. Indispensables pour le prélèvement à la source, elles permettent aussi de pré-alimenter les déclarations d'impôts.

### **Les données sociales, un patrimoine pour poursuivre la généralisation de la dématérialisation**

En vue du développement de nouveaux services, comme le calcul automatisé de prestations, de la norme 2020 pour le prélèvement à la source, l'intégration de nouvelles déclarations comme la DOETH en DSN, la mutualisation d'expertises de chaque acteur autour des membres du GIP-MDS reste essentielle.

Echanger des données de qualité est le gage d'un gain de temps pour les entreprises et les experts-comptables. Les cabinets d'expertise-comptable qui optimisent les processus organisationnels pour gérer la DSN génèrent une réelle opportunité pour se consacrer davantage à leurs missions de conseil. Cela permet également de garantir un traitement au plus juste par les organismes et administrations qui les reçoivent et de penser des services qui répondent aux nouveaux besoins et usages des salariés.

#### **Embarquement immédiat vers le voyage de la donnée**

##### **Du 25 au 27 septembre**

Lors du 74<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des experts-comptables, le GIP-MDS animera plusieurs micro-conférences sur son **Stand PR233** sur :

##### ✓ **Le chemin vers le flux**

Réalisations majeures de ces dernières années et patrimoine sur lequel experts-comptables et organismes peuvent désormais s'appuyer

##### ✓ **Le chemin de demain**

Evolutions à consolider en 2020  
et perspectives à venir en DSN et sur net-entreprises

Le CSOEC et le GIP-MDS co-animent également un atelier, complet :  
« La DSN, flux de données sociales : quelles sont les évolutions  
avenir ? »

\* Indicateurs de suivi DSN réalisés par le GIP-MDS

## Contacts presse :

Wellcom :

[Emeline Poulolo](#)

[Gaëlle Ryouq](#)

01 46 34 60 60

GIP-MDS :

[Marie-Amélie Roguet](#)

01 58 10 47 28



## À propos du GIP-MDS

Créé par les organismes de protection sociale pour mutualiser leurs moyens et expertises en matière de dématérialisation, le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée via [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr).

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Sécurité sociale Indépendants, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).

## À propos de L'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.

**Le GIP-MDS et le CSOEC sont partenaires depuis 2012 pour co-construire des projets numériques utiles à tous. Les experts-comptables sont associés à toutes les étapes de mise en place de projets comme la Déclaration sociale nominative ou le prélèvement à la source en participant aux instances du GIP-MDS.**